ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2018

AGRICULTURE DURABLE POUR L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1094)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 32

présenté par Mme Ménard

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 63, substituer aux mots :

« réduction des émissions de gaz à effet de serre »

les mots:

« protection de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réduction des intermédiaires est une question de survie aussi bien pour les agriculteurs que pour l'environnement.